



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1279-24** - CAMAC : **234417** - Compétence : **ME** – Propriétaire : **M. Pierre-Edgar CROCI** - Coordonnées géographiques : **2558500 / 1136300** - Lieu-dit : « **Chemin des Praillons 9 et 9a** » - Parcelle N° **1025** – ECA Nos : **654 et 590** - Note au recensement architectural : **néant** - Degré de sensibilité au bruit : **II** - Auteur des plans : **ARHA ARCHITECTURE, M. Sacha REY** - Projet :

CONSTRUCTION DE DEUX VILLAS UNIFAMILIALES

Les observations ou oppositions relatives aux dossiers précités doivent être adressées à la Municipalité, **par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier**, pendant la durée de cette dernière, soit

du 22.06.2024 au 21.07.2024

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) et de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) selon l'art. 103 et suivants.

CONSULTATION DU DOSSIER :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :**
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN** : cartoriviera.ch/enquetes-publiques

○○○○○

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En Suisse, les bâtiments sont à l'origine de 40% de la consommation d'énergie et de près d'un tiers des émissions de CO₂. Plus d'un million de maisons sont peu, voire pas du tout isolées. Elles doivent donc être rénovées de toute urgence sur le plan énergétique. En outre, deux tiers des bâtiments sont encore chauffés au moyen d'énergies fossiles ou directement par l'alimentation électrique.

Nous vous informons que l'Office fédéral de l'énergie a créé le « Programme bâtiment », en partenariat avec les cantons. Il est disponible en ligne sur le site <https://leprogrammebatiments.ch>. Vous y trouvez nombre d'informations pour planifier d'éventuels travaux pour l'amélioration, voire l'assainissement énergétique de vos bâtiments.

Grâce au Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons cherchent à réduire significativement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse.





AVIS À LA POPULATION

INVENTAIRE CANTONAL DES ARBRES REMARQUABLES



En mai 2024, l'inventaire des arbres remarquables situés sur la Commune a été adopté par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. Il comprend 20 arbres protégés. Par « arbres remarquables » on entend les arbres qui notamment par leur âge, circonférence, intérêt dendrologique, valeur paysagère, historique ou culturelle sont remarquables. Cet inventaire, réalisé par un spécialiste en septembre 2023 sur notre territoire, s'inscrit dans le plan d'action Biodiversité 2019-2030, adopté par le Conseil d'Etat qui s'est donné comme objectif de disposer, d'ici 2024, d'un inventaire complet actualisé des arbres remarquables hors forêt et de renforcer sa protection dans le cadre de la révision de la loi cantonale de 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites.

Vous pouvez consulter cet inventaire sur le site cartoriveria.ch / thème : arbres / inventaire cantonal des arbres remarquables.



ECA / FONDS D'ENCOURAGEMENT ÉLÉMENTS NATURELS

L'ECA vous accompagne en participant financièrement à la mise en place de mesures pour la protection individuelle de bâtiments contre les éléments naturels. La participation financière fait l'objet d'une évaluation et d'une décision d'octroi par l'ECA selon le règlement en vigueur et sous réserve des fonds disponibles.

Rendez-vous sur le site <https://www.eca-vaud.ch> pour plus d'informations.



OFFRE D'EMPLOI – EMPLOYÉ-E COMMUNAL-E

Afin de compléter l'équipe de la voirie, la Municipalité de Noville met au concours un poste d'employé-e communal-e à 100%.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, certificats de travail, copie des diplômes et prétentions de salaire brut) sont à envoyer d'ici le 28 juin 2024 à greffe@noville.ch ou par voie postale à : Commune de Noville, Greffe municipal, place du Collège 1, 1845 Noville.



Plus d'informations sur le profil souhaité en consultant notre site Internet : www.noville.ch.

